

ÉTUDIER À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Douai



2024 - 2025



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

- 2 L'université d'Artois
- 3 Participer à la vie démocratique
- 4 Le Pôle d'Arras
- 5 Plan du campus
- 6 Inscription et carte d'étudiant
- 7 L'Espace Numérique de Travail (ENT)
- 8 La Maison des Langues
- 9 La Bibliothèque Universitaire
- 10 Cap Avenir - Orientation et Insertion Professionnelle
- 11 Le Hubhouse
- 12 Les Relations Internationales
- 13 FCU - Formation Continue Universitaire
- 14 Le Service de Santé des Étudiants
- 15 Le Service Vie Étudiante - La Mission Handicap
- 16 Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- 17 Le Service Vie Culturelle et Associative
- 18 L'engagement étudiant
- 19 La césure
- 19 La cellule VSS
- 20 Se loger, se restaurer, se déplacer
- 21 Contacts utiles

L'université d'Artois

Implantée sur les sites d'**Arras**, **Béthune**, **Douai**, **Lens** et **Liévin**, l'université d'Artois accueille plus de 12 500 étudiants.

Multipolaire

Créée en 1992, l'université d'Artois comprend 8 UFR, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs et 17 centres de recherche.

De taille humaine

Université moderne et dynamique, elle répond à l'évolution du système éducatif en proposant une pédagogie innovante alliant savoir et professionnalisation.

Pluridisciplinaire

Elle propose un large choix de formations allant de Bac +2 à Bac +8 dans les domaines suivants :

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, économie, Gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, Technologies, Santé



12 500
ÉTUDIANTS

Participer à la vie démocratique

L'avis des étudiants compte ! Ils peuvent participer à la vie politique de l'université en siégeant dans les différents conseils et commissions, ou en votant pour leurs représentants.

LES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DES UFR ET IUT

Les UFR et IUT disposent d'un conseil au sein duquel les étudiants sont représentés. Ce conseil délibère sur les créations de formations, les programmes des formations, les modalités de contrôle des connaissances, etc. Ces propositions sont ensuite soumises aux conseils de l'université.

LES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

Tous les deux ans, des élections ont lieu où chaque étudiant inscrit peut se présenter.

• **Le Conseil d'Administration (CA) :** instance décisionnelle de l'université, il détermine la politique de l'Établissement, vote le budget, approuve les comptes. Il fixe la répartition des emplois dans l'université et approuve le contrat d'établissement (4 sièges pour les étudiants).

• **Le Conseil Académique (C.a.C) :** donne son avis ou émet des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation, etc. Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice

des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants. Il exerce le pouvoir disciplinaire. Il élit le vice-président étudiant. Il comprend deux commissions :

• **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** est consultée sur les programmes des formations, arrête les modalités d'examens et toutes les mesures visant à favoriser la vie et la réussite des étudiants (sport, culture, vie associative...) (16 sièges pour les étudiants).

• **La Commission Recherche (CR) :** elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche et fixe les règles de fonctionnement des laboratoires (4 sièges pour les étudiants).



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE UNIVERSITÉ !

Candidatez aux élections des conseils avant le **22 octobre 2024** et **votez** les **5 et 6 novembre 2024 !**

Retrouvez toutes les informations dans l'intranet "rubrique élections"



PÔLE DE DOUAI

Située à 5 minutes du centre-ville, la faculté Alexis de Tocqueville, pôle d'études juridiques et de sciences politiques accueille plus de 1400 étudiants.

La vocation juridique de la capitale du Douaisis est manifeste : ancien parlement des Flandres, la ville est aujourd'hui le siège de la Cour d'Appel, de la Cour Administrative d'Appel et de la Cour d'Assises.

La Faculté de Droit offre une formation complète en sciences juridiques :

Licence droit (Bac +3) :

- Parcours général
- Parcours sciences politiques

Licence professionnelle Activités Juridiques (accessible aux titulaires d'un diplôme bac + 2 ou d'une équivalence) :

- Parcours entreprises et cabinets d'affaires
- Parcours ingénierie du recouvrement des créances amiable et judiciaire.
- Parcours mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Master (Bac +5) :

- Droit des collectivités territoriales (ouvert aussi en apprentissage à partir du master 2)
- Droit public (parcours Conseil et contentieux publics et parcours Conseil et contentieux du droit de l'environnement)
- Justice, procès et procédures
- Droit de l'entreprise



- | | |
|--|---|
| 1 - Faculté de Droit Alexis de Tocqueville | 8 - Tribunal d'Instance, Baux ruraux, du Commerce |
| 2 - Gare | 9 - Cour administrative d'Appel |
| 3 - Hôtel de ville | 10 - Cour d'Assises |
| 4 - Sous-préfecture | 11 - INSPE |
| 5 - Maison de l'Europe | |
| 6 - Office de Tourisme | |
| 7 - Tribunal de Grande Instance, Prud'hommes, mineurs, pensions alimentaires | |

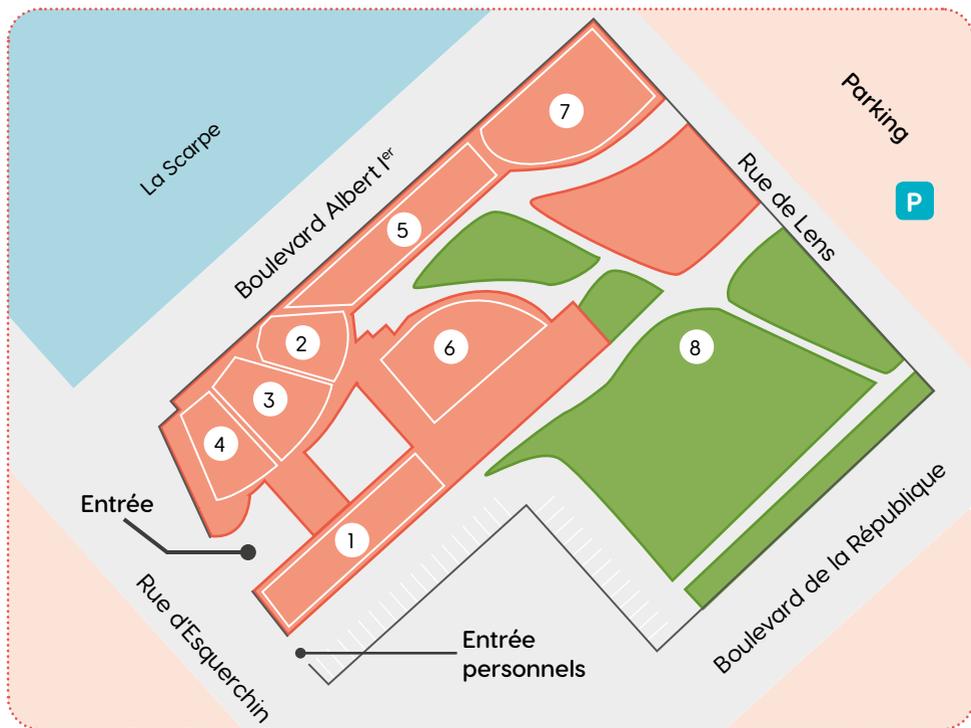
Université d'Artois - Faculté de Droit Alexis de Tocqueville

508 Rue d'Esquerchin - 59500 Douai

Scolarité : Tél. 03 27 94 50 50 - scolarite.droit@univ-artois.fr



PLAN DE LA FACULTÉ



- ① Administration
- ② Amphithéâtre 1
- ③ Amphithéâtre 2
- ④ Amphithéâtre 3

- ⑤ Salles de cours
- ⑥ Bibliothèque Universitaire
- ⑦ Restaurant Universitaire
- ⑧ Jardin de la faculté

Inscription et carte d'étudiant

La carte multiservices PASS SUP LNF vous sera envoyée après votre inscription à l'université. Elle est strictement personnelle. **Cette carte vous permet d'accéder à certains droits et services :**



Vous conserverez votre carte durant toute la durée de votre formation. Seul l'hologramme de l'année est à renouveler lors de vos inscriptions annuelles.

Lors de l'inscription, vous récupérez votre numéro étudiant sur le certificat de scolarité envoyé avec la carte multiservices. Vous devez alors activer votre compte ENT en vous rendant à l'adresse ent.univ-artois.fr et en suivant les instructions (Rubrique «**Vous êtes étudiant**», sous-rubrique «**Activer votre compte**»). Cela vous donne accès à l'ensemble des services numériques.

L'Espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT constitue le point d'entrée pour tous vos services, informations et ressources numériques. Il est accessible en permanence via internet, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il regroupe en particulier les accès à ces différents services :



La plateforme pédagogique (cours en ligne) et la webtv



Dossier administratif, notes et résultats, contrat de réussite étudiant



Le webmail



Le covoiturage



Des offres de stages et d'emplois



Des ressources et services en ligne de la BU



Les informations institutionnelles (sur l'intranet)



L'inscription aux activités sportives



L'accès à une application d'anti-plagiat



L'inscription aux certifications en langues





La Maison des Langues



Accès libre et gratuit - Bât. D
1^{er} étage - Labo de langue 1



Tél. 03 27 94 50 50



maisondeslangues@univ-artois.fr



La Maison des Langues permet aux étudiants de développer en autonomie et à leur rythme des compétences linguistiques orales et écrites. Elle dispose d'équipements variés et adaptés à l'autoformation (ordinateurs, ouvrages, presse) et offre aux étudiants qui le souhaitent l'aide d'un tuteur.

Espace convivial, multilingue et multiculturel, la Maison des Langues propose des Ateliers en présentiel dans 14 langues : allemand, anglais, FLE, chinois, espagnol, hongrois, italien, romain, tchèque, portugais, polonais, russe, japonais, Langue des signes.

La fréquentation de la Maison des Langues contribue à faciliter la mobilité internationale des étudiants et la préparation des certifications adossées au Cadre Européen de Référence pour les langues (CELS, Linguaskill Cambridge ou TOEIC Listening & Reading).

Ateliers proposés dans 14 langues :

anglais 	allemand 	espagnol 	italien 
polonais 	chinois 	japonais 	portugais 
roumain 	hongrois 	tchèque 	FLE 
russe 	langue des signes 		

La Maison des Langues est équipée de tests de positionnement et de plateformes numériques : WEFIT, GlobalExam, MyCow, Dialang.

L'accès à la Maison des Langues est libre et gratuit pour tous les étudiants de l'Université d'Artois, qu'ils soient ou non spécialistes en langues étrangères.

La Maison des Langues de l'Université d'Artois est multipolaire : le centre principal et son secrétariat sont présents sur le site d'Arras (Rdc – aile gauche du Bâtiment N) et 3 antennes se situent à Béthune, Douai et Lens.



La Bibliothèque Universitaire

Service Commun
de la Documentation
de l'université d'Artois



Bibliothèque de Droit
et Sciences Politiques



Tél. 03 27 94 50 91



<http://portail-bu.univ-artois.fr>



Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi :
de 8h à 19h

LA BU :

- vous offre des espaces de travail et l'accès à des ressources imprimées et numériques
- sélectionne des ressources de qualité adaptées à votre cursus universitaire
- vous aide dans votre recherche d'information

UNE FOIS INSCRIT,
VOUS POUVEZ

ACCÉDER

- à des ressources documentaires de qualité sélectionnées par les bibliothécaires
- aux ressources électroniques depuis les postes informatiques de l'Université et à distance via votre identifiant ENT
- au catalogue du réseau des bibliothèques (<http://portail-bu.univ-artois.fr>) et à votre compte lecteur
- au wifi

BÉNÉFICIER

- de l'aide des bibliothécaires sur place ou à distance (Emprunter un bibliothécaire, aide à la recherche documentaire)
- de formations aux ressources documentaires pour apprendre à rechercher, évaluer, sélectionner et exploiter l'information

EMPRUNTER

- l'ensemble des documents disponibles dans vos bibliothèques
- selon les sites : des ordinateurs portables, des câbles, des chargeurs, des batteries externes, des calculatrices, des casques.

FAIRE VENIR

- gratuitement tous les documents du réseau (prêt navette)
- des documents d'autres bibliothèques universitaires (prêt entre bibliothèques)

UTILISER

- des espaces adaptés aux travaux de groupes
- du matériel dédié aux personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles.



Cap Avenir

Orientation
et Insertion
Professionnelle



Maison des Services
aux Étudiants - 1^{er} étage



Votre conseillère :
Nathalie PIRART
Tél. 03 27 94 50 77



capavenir-douai@univ-artois.fr



Horaires d'ouverture

- du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-16h
- Excepté le mercredi - à distance le matin

UN LIEU D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE CONSEILS OUVERT À TOUS

Des conseillers pour un accompagnement personnalisé dans l'orientation et la réorientation :

- entretiens individuels pour définir votre parcours d'études, votre réorientation ou votre projet professionnel
- aide à la réalisation de vos CV et lettres de motivation sous différents formats
- ateliers de construction du projet personnel et professionnel.

Des postes informatiques à votre disposition :

- pour effectuer des recherches liées à votre orientation, à votre recherche de stage ou d'emplois
- pour créer vos CV et lettres de motivation

Consultation sur place et en accès libre des documents numériques et papier sur :

- l'enseignement supérieur et l'offre de formation
- les métiers, les secteurs d'activités, le marché de l'emploi, les techniques de recherche d'emploi
- la préparation aux concours

PRÉPARER VOTRE RECHERCHE DE STAGE OU D'EMPLOI

Une plateforme Carrière (Career Center) pour vos stages, alternances et emplois :

La plateforme Carrière de l'université d'Artois vous permet d'accéder à des offres d'emplois et de stage, de créer votre espace personnalisé (abonnement et alertes offres) et de déposer votre CV, qui sera visible par les entreprises partenaires de l'université. Vous accédez également à bon nombre d'informations relatives aux métiers, entreprises, mais aussi aux événements (forums, job dating, ateliers, semaine thématique, etc.)

(Accès via votre ENT, rubrique Career Center)

Retrouvez sur votre Career Centre tous les événements organisés par Cap Avenir pour faciliter votre insertion professionnelle : forums, job dating, ateliers, semaines thématiques, etc.





Le Hubhouse



Tél. 06 17 44 27 55 / 06 17 44 27 52



entrepreneuriat@univ-artois.fr



Hubhouse Artois



<https://www.linkedin.com/in/hubhouse-artois-324282175/>

LIEU DE CRÉATION ET D'INNOVATION

Depuis 2011, l'Université d'Artois sensibilise les étudiants et jeunes diplômés à l'esprit d'entreprendre, et les accompagne dans leur projet de création d'entreprise ou d'association via une cellule entrepreneuriale spécialement dédiée et intégrée au service Cap Avenir : le Hubhouse Artois.

Le Hubhouse informe, sensibilise et initie les étudiants aux différents aspects de l'entrepreneuriat et leur permet de développer des compétences transversales utiles à leur insertion professionnelle. En effet, l'entrepreneuriat peut se décliner de multiples manières :

- Activité principale : création d'entreprise, reprise, association...
- Projet intrapreneurial : devenir un salarié performant qui appréhende mieux les tenants et les aboutissants de la vie de l'entreprise
- Activité complémentaire à un poste de salarié pour pratiquer une passion, percevoir un revenu complémentaire...
- État d'esprit pour réaliser tout projet d'activité au sein de l'université d'Artois : projet tutoré, mini entreprise, junior entreprise...

Le Hubhouse c'est donc un accompagnement personnalisé à la création d'activité (entreprise, association ou projet), mais aussi des conférences, des formations, des événements, des rencontres, des concours (...) à destination des étudiants de l'Université d'Artois.

Enfin, le Hubhouse Artois, c'est aussi le Statut National d'étudiant Entrepreneur ! Vous êtes étudiant ? Vous avez un projet de création d'activité ? Vous pouvez bénéficier du Statut National d'étudiant Entrepreneur.

Quels sont les avantages du Statut National d'étudiant Entrepreneur ?

- Accès à un diplôme dédié à l'entrepreneuriat : le Diplôme d'établissement étudiant Entrepreneur (D2E).
- Pour les jeunes diplômés, prolongation de statut étudiant (couverture sociale, restauration, transports...) via l'inscription à ce diplôme.
- L'étudiant peut substituer son stage de formation obligatoire par le développement de son projet entrepreneurial, s'il s'inscrit dans le périmètre de sa formation principale (reconnaissance de crédits ECTS).
- Un double tutorat, académique et professionnel.



Les Relations Internationales



Maison des Relations Internationales - Bât. H - Arras



Retrouvez toutes les informations sur les séjours d'études à l'étranger (vidéos de témoignages, informations, formulaire de candidature, etc.) et les financements pour une mobilité internationale sur le site web de l'université, rubrique « International » :

www.univ-artois.fr/International



sri@univ-artois.fr



SÉJOUR D'ÉTUDES POUR UN SEMESTRE OU UNE ANNÉE UNIVERSITAIRE DANS UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE :

- Programme Erasmus + dans un pays européen
- Programme BCI au Canada (Québec)
- Convention bilatérale signée entre l'université d'Artois et une université partenaire en Europe ou hors-Europe pour un échange simple ou un double-diplôme.

AGENDA



Novembre

- Semaine de la Mobilité Internationale : événements et réunions d'information organisés sur chaque pôle, en présentiel ou à distance.



Décembre / janvier

- Période de candidature, pour les mobilités de l'année universitaire suivante au 1^{er} semestre, 2^e semestre ou à l'année.



Mars

- Sélection des étudiants par les UFR ou IUT.



D'avril jusqu'au départ

- Constitution du dossier de mobilité par les étudiants sélectionnés.



Avril/mai

- Période de candidature pour les mobilités au 2^e semestre de l'année universitaire suivante.



Juin

- Sélection des étudiants par les UFR ou IUT.



De sept. jusqu'au départ

- Constitution du dossier de mobilité par les étudiants sélectionnés.

STAGE

- Réaliser un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus universitaire, c'est possible ! L'ensemble des démarches (recherche, convention, etc.) incombe à l'étudiant en lien avec son UFR ou IUT.

À NOTER : Des aides financières à la mobilité internationale existent pour les séjours d'études et les stages à l'étranger.



FCU Artois

La Formation
Continue
à l'université
d'Artois



Maison des Services aux Étudiants
1^{er} étage



Tél. 03 27 94 50 54



fcu-fare-douai@univ-artois.fr



Horaires d'ouverture

- Consultez les horaires d'ouverture au public sur le site www.univ-artois.fr, rubriques « Formations » / « La Formation continue » / « Découvrir la FCU Artois »

La FCU Artois développe les formations en alternance de niveaux Bac+3 à Bac+5 (contrat d'apprentissage et de professionnalisation). Elle est à ce titre votre interlocutrice si vous êtes en recherche d'alternance (réunions d'information, ateliers CV et lettre de motivation, organisation de Job Dating...) ou inscrit dans une formation en alternance (relations avec l'entreprise, suivi en formation).

La FCU propose également un équivalent au Baccalauréat, le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU). Elle accompagne les personnes inscrites dans ce diplôme tout au long de leur parcours.

Plus largement, la FCU Artois accueille et accompagne les salariés, demandeurs d'emploi ou tout autre adulte souhaitant suivre une formation (diplômante ou non), valider ses acquis ou réaliser un bilan de compétences.





Le Service de Santé des Étudiants (SSE)



Maison des Services aux Étudiants - RDC



Secrétariat : Angélique GERARD
Tél. 03 21 60 60 29



www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sante

MA SANTÉ, J'Y TIENS !

Les services SSE sont **gratuits et confidentiels**.

Ils proposent :

- un accueil, une écoute, des soins de prévention et d'urgence (premiers soins, douleur, crise d'anxiété, etc.)
- des conseils de prévention (addictions, nutrition, sommeil, santé sexuelle, activité physique, bien-être, etc.)
- un bilan de santé pour les étudiants
- des consultations pour une contraception d'urgence, un renouvellement de pilule, un dépistage des IST
- une aide au sevrage tabagique, prescription de substitut nicotinique
- une orientation à d'autres professionnels de santé ou d'autres structures de soins, si besoin
- la mise à jour des vaccinations
- des conseils aux voyageurs
- un soutien psychologique pour accompagner les étudiants dans leurs études
- une aide sociale et financière liée aux bourses, logements, difficultés familiales/personnelles
- des consultations médicales pour un aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap, un maintien de bourse, une priorité logement
- des actions de sensibilisation : don du sang, sécurité routière, vie affective, dépistages visuels, auditifs, diabète, conseils bien-être, etc.
- des formations aux gestes de Premiers secours PSC1 et des formations des étudiants relais santé ERS

Prise de rendez-vous avec psychologue, infirmier(ère) ou service social sur **DOCTOLIB** :

Service Santé des Etudiants (SSE) :

www.doctolib.fr/centre-de-sante/arras/service-sante-universitaire-universite-d-artois

LE SERVICE SANTÉ

- Emmanuelle HERCHY, infirmière - Maison de l'Étudiant (RDC) - Douai (le jeudi) - Tél. 03 21 60 37 24
- Hélène VOYER, psychologue – Faculté de Douai – Tél. 03 27 94 57 17 (le jeudi)
- David HUART, psychologue – Faculté de Douai - Tel : 03.21.60.49.29 (le mercredi après-midi)

LE SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales apportent « Écoute et Conseils » aux étudiants afin de remédier à leurs difficultés (d'ordre administratif, financier ou personnel)

- Sidonie DEMAZIERE, assistante sociale - Maison de l'Étudiant (RDC) - Douai (le mercredi)
Tél. 03 20 88 66 27

Demande de RDV par e-mail : service.social@crous-lille.fr ou
<https://www.crous-lille.fr/contacts/social-et-accompagnement>





Le Service Vie Étudiante - La Mission Handicap



Maison de l'Étudiant - Bât. M
RDC - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 61 84



vieetudiante@univ-artois.fr

LE SERVICE VIÉ ÉTUDIANTE facilite votre arrivée et votre vie quotidienne :

- ▶ Dispositif d'accueil des néo-inscrits :
 - tutorat pour les étudiants internationaux inscrits à titre individuel
 - accompagnement dans les démarches
 - stands d'information
 - soutien du mentorat étudiant avec l'AFEV (mission éligible au bonus R2E)
- ▶ Dispositif « Campus Territoire » :
 - développement des liens entre les étudiants et leur ville d'étude (encouragement de la participation citoyenne et ancrage des jeunes dans leur environnement de proximité)
- ▶ Offres d'emploi en partenariat avec le Conseil Régional Hauts-de-France (activités compatibles avec vos études). Consultez les offres sur votre ENT > rubrique offres d'emplois de l'université.
- ▶ Développement du logement innovant (logement intergénérationnel, colocation solidaire, etc.)

LA MISSION HANDICAP

La Mission handicap est dédiée à l'accueil et à l'accompagnement individualisé des étudiants en situation de handicap dans les aspects relatifs à la formation (aides humaines et matérielles), à la vie universitaire (activités associatives, culturelles, sportives...), et à la passation des examens (temps majoré, pauses, aide humaine...). Des permanences sont proposées sur l'ensemble des sites universitaires (calendrier dans la rubrique vie étudiante du site internet).

En situation de handicap ou non, vous pouvez vous investir auprès du service :

- En participant aux formations éligibles au bonus R2E (LSF, Handicap, inclusion et ECS...)
- En devenant étudiant assistant (prise de notes, tutorat)
- En étant étudiant relais handicap au sein de votre composante (accueil, information, sensibilisation)





Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)



Maison de l'Étudiant - Bât. M
1^{er} étage - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 37 04 / 06 31 55 50 23



elise.westelynck@univ-artois.fr



suapsunivartois

LE SUAPS

Le service Universitaire des activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'université d'Artois est chargé de planifier, d'organiser, d'enseigner et d'évaluer les étudiants qui le souhaitent sur des activités physiques, sportives, artistiques et de santé.

Les activités proposées sont diverses et variées, allant des sports collectifs, de raquette, de combat, aux activités gymniques et artistiques, aquatiques et nautiques, de forme, de bien-être, ou encore de pleine nature.

Le SUAPS propose également des activités et événements ponctuels tout au long de l'année dans le cadre des projets CVEC.



LES OBJECTIFS DU SUAPS
SONT MULTIPLES :

- La formation par la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) des étudiants (quel que soit le niveau de pratique, du débutant jusqu'au haut niveau) et des personnels
- L'attribution d'une note bonus par la pratique régulière des APS pour les étudiants inscrits en Licence, Master et en BUT
- Le développement des nouvelles formes de pratique
- L'accompagnement et la mise en place des projets étudiants qui contribuent au développement de l'activité sportive universitaire
- La promotion de la pratique sportive et l'engagement associatif comme éléments déterminants et fédérateurs de la vie étudiante
- L'entraînement et l'encadrement des étudiants et l'aide à l'organisation des compétitions universitaires (ASU Artois)
- La coordination du dispositif d'accueil des sportifs de haut niveau (liste ministérielle et procédure interne)

Informations sur le site de l'université :
www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport



Le Service Vie Culturelle et Associative (SVCA)



Maison de l'Étudiant - Bât. M
1^{er} étage - Rue Raoul François - Arras



Tél. 03 21 60 49 49



culture@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr/svca
www.univ-artois.fr/asso



@CultureArtois

Profitez de votre passage à l'Université d'Artois pour vivre des moments forts en émotion, créer du lien avec vos pairs et développer des nouvelles compétences !

#RENCONTRER - Présence d'artistes

Votre chemin croisera peut-être celui d'artistes que nous aurons invités à venir travailler à l'université. Partagez avec eux vos idées, confrontez vos points de vue, questionnez-vous sur ce qui vous entoure et, pourquoi pas, créez avec eux une œuvre qui vous ressemble.

#RESSENTIR - Des rendez-vous culturels

Des projections de films, la découverte de lieux culturels, patrimoniaux et naturels, des spectacles, des expositions... autant de rendez-vous permettant l'échange et le dialogue par le biais de l'art et de la culture.

#ESSAYER - Pratique artistique

Tout au long de l'année, différents stages de pratiques artistiques sont proposés : pratiquez du théâtre, de la danse, du cirque, de la musique ou encore de la photographie à l'université avec des artistes invités qui vous initieront à différentes disciplines et révéleront vos talents cachés.

#AGIR - Accompagnement

Envie de vous investir dans une association étudiante ? Nous pouvons vous conseiller, vous financer, vous proposer un cycle de formations (comptabilité, communication...) et valoriser votre engagement ! (note bonus et/ou Certificat de Formation à la Gestion Associative)

La Ruche, salle de spectacle de la Maison de l'étudiant, est à la fois le laboratoire culturel de l'université (ateliers, formations, sensibilisations...) et un lieu de rencontres, d'échanges, d'expérimentation et de création entre professionnels des arts et amateurs ouvert sur la cité.

La salle rose, salle de pratique artistique, peut vous être mise à disposition pour vos projets, venez réserver un créneau au service vie culturelle et associative !



L'université d'Artois reconnaît l'engagement de ses étudiants !



1. Cap Avenir

capavenir@univ-artois.fr

2. SVCA

culture@univ-artois.fr

3. SSE

(Service de Santé étudiante)

sse@univ-artois.fr

4. CETIP

(Centre

de Transformations
et d'Innovations
Pédagogiques)

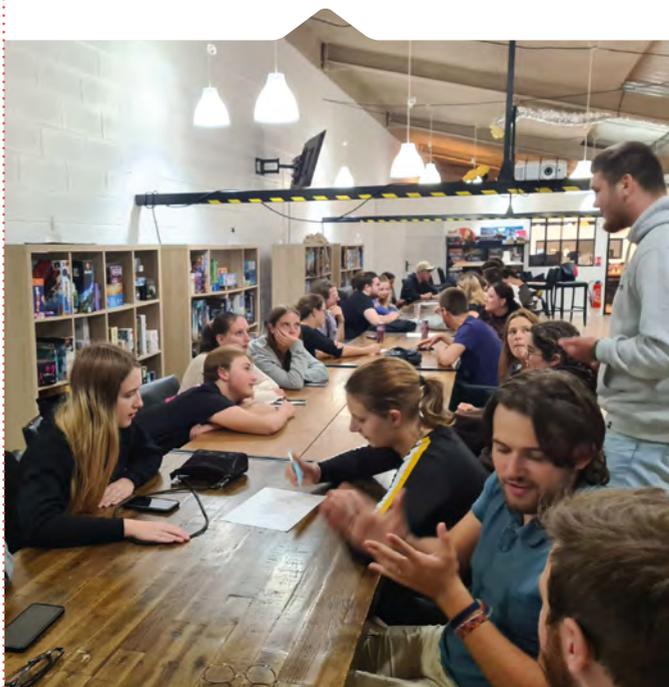
cetip@univ-artois.fr

À travers son dispositif « R2E » (Reconnaissance de l'Engagement Étudiant), l'université d'Artois reconnaît et valorise :

- les engagements dans la vie associative étudiante et/ou institutionnelle
- les activités professionnelles
- les activités militaires dans la réserve opérationnelle
- les engagements de sapeur-pompier volontaire
- les missions de service civique ou de volontariat

Cette reconnaissance peut prendre la forme :

- d'un aménagement dans l'organisation et le déroulement des études (contactez votre UFR)
- d'une dispense de stage et/ou d'enseignement relevant du cursus de l'étudiant¹
- d'un bonus « engagement associatif »²
- d'une certification de compétences pour la gestion associative²
- d'un bonus « compétences psychosociales »³
- d'un certificat « compétences psychosociales »³
- d'un bonus « tutorat pédagogique »⁴
- d'un certificat « tutorat pédagogique »⁴



La césure à l'université d'Artois

La césure consiste à suspendre temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger pendant 6 mois ou 1 an. L'étudiant s'engage à réintégrer sa formation et l'établissement à garantir une inscription à la fin de la césure.

Ce dispositif permet d'effectuer :

- une expérience professionnelle
- un stage
- une formation dans un autre domaine (avec ou sans stage)
- un engagement de service civique ou un volontariat associatif
- un projet de création d'activité dans le cadre du dispositif « étudiant entrepreneur » et l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par le pôle PEPITE

Comment en bénéficier ? Vous devez :

- être inscrit à l'université d'Artois
- acquitter des droits de scolarité au taux réduit et la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
- déposer votre demande au moins 1 mois ouvrable avant le début du semestre concerné par la césure au secrétariat pédagogique de votre UFR ou IUT (description du projet, CV et lettre de motivation)

Cellule d'alerte et d'écoute pour les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Vous pensez être victime ou témoin d'une situation de harcèlement ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule d'alerte et d'écoute VSS de l'université d'Artois via l'adresse : ecoute-vss@univ-artois.fr

La cellule d'alerte et d'écoute est chargée de recueillir la parole, et d'orienter la victime pour un accompagnement psychologique et juridique.

Des mesures pourront être prises par l'université selon la gravité de la situation.

Pour + d'infos sur :

<http://www.univ-artois.fr/vss>

Se loger

CAMPUS VERT - Studios à la ferme

Tél. 03 20 29 43 68
www.campusvert.com

NOREVIE

Tél. 03 27 99 65 00
www.norevie.com

SIA - Société Immobilière de l'Artois

Tél. 09 69 32 12 18
www.sia-habitat.com

NEORESID

Résidence République - Douai
Tél. 09 60 37 78 90
douai@neoresid.com

LOKAVIZ - La centrale du logement étudiant

www.lokaviz.fr

Pour + d'infos sur les aides
au logement, contactez la CAF
Tél. 09 69 32 52 52 - www.caf.fr



SERVICE DE COVOITURAGE



+ d'infos !

Écologique, convivial et économique, pensez au covoiturage avec CoVoit'Artois. Ce service permet de rechercher des trajets ou d'en proposer, et met directement en relation les étudiants susceptibles de partager des parcours.

Se restaurer

RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU CROUS

95 rue de Lens - 59500 Douai
Tél. 03 59 61 70 34

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 11h15 à 13h45



Se déplacer

LIGNE DE BUS - EVEOLE

Place De Gaulle - 59500 Douai
Tél. 03 27 95 77 77

Horaires d'ouverture : en période scolaire :

- Lundi : de 13h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 17h30

Place de la Gare - 59500 Douai

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 6h30 à 9h15 et de 16h à 18h30



credit photo : wikipedia

Contacts utiles

Besoin d'aide ? de soutien ?



QUESTIONS LIÉES À L'ORGANISATION DES COURS ? QUESTIONS ADMINISTRATIVES ?

Je contacte le service scolarité de ma composante :

Tél. 03 27 94 50 50

DIFFICULTÉS À SUIVRE OU À COMPRENDRE UN COURS ?

Les enseignants, les tuteurs et les bibliothécaires de la BU me conseillent et m'indiquent des documents ou des lectures.

ORIENTATION ? CHANGEMENT DE CURSUS ? PARCOURS PROFESSIONNEL ? RECHERCHE DE STAGES, EMPLOIS, ALTERNANCE ?

Le service CAP AVENIR me guide et me conseille :

Tél. 03 27 94 50 77

capavenir-douai@univ-artois.fr

PROBLÈME D'ORDRE SOCIAL, FINANCIER OU DE LOGEMENT ?

Les assistantes sociales peuvent m'aider :

Tél. 03 20 88 66 27 - service.social@crous-lille.fr

STRESS, ANXIÉTÉ, SOUCIS DE SANTÉ ?

Le SSE me reçoit, m'écoute et m'oriente :

• Secrétariat : **Tél.** 03 21 60 60 29

ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le service de la Vie Étudiante m'accompagne :

vieetudiante@univ-artois.fr

ÉTUDIANT ÉTRANGER INSCRIT À TITRE INDIVIDUEL ?

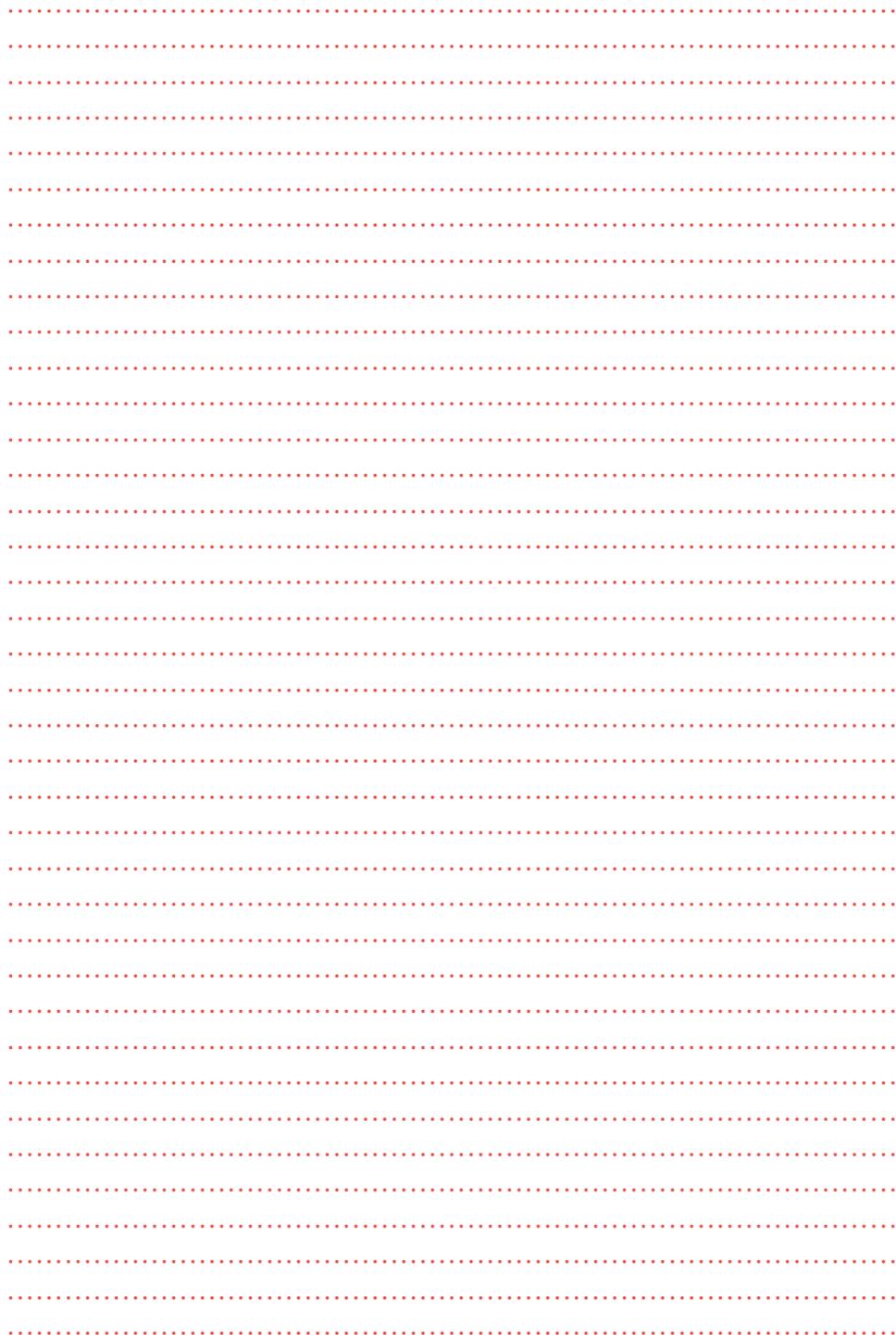
Le service de la Vie Étudiante facilite mon arrivée et m'accompagne :

vieetudiante@univ-artois.fr



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Rejoins notre page Facebook !

@Universite.Artois



Abonne-toi à notre profil Instagram !

@univ_artois



Découvre nos vidéos sur YouTube !

@UniversiteArtois